

Dans le cadre de sa politique de recrutement, Nantes Métropole lutte contre toutes les formes de discrimination, vise à diversifier ses candidatures et reconnaît tous les talents.

Dans son large champ de compétences « Patrimoine, Mémoire, Archéologie et Archives », la direction du patrimoine et de l'archéologie est une direction mutualisée qui œuvre à connaître, protéger, conserver, restaurer et faire connaître les Patrimoines de Nantes et Nantes Métropole, dans une démarche intégrant la contribution citoyenne et le partage des connaissances.

Rattaché à la DPARC, et géré dans le cadre d'une délégation de service public, le château des Ducs de Bretagne - Musée d'Histoire de Nantes, est classé musée de France et développe des expositions et une politique d'acquisition des œuvres ambitieuse.

Nantes Métropole recrute

Un·e assistant·e de régie des œuvres

Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine

Poste mis à disposition de la société publique locale *Le Voyage à Nantes* pour la gestion du site du Château des ducs de Bretagne- C'est pourquoi le poste est ouvert exclusivement aux agents titulaires de la fonction publique territoriale.

Vos missions

Sous la responsabilité de la responsable du service Conservation, vous assistez les chargés de régie des œuvres dans les mesures de conservation préventive de la collection du musée, les mouvements des œuvres et l'accrochage des collections.

Vous assurez la gestion matérielle des collections en :

- assurant des missions de conservation préventive dans l'ensemble des espaces du musée, et notamment le dépoussiérage quotidien des œuvres présentées dans le parcours permanent du musée (selon un calendrier planifié) et l'entretien régulier des collections conservées en réserves
- accompagnant les chargés de la régie des œuvres dans les mouvements des œuvres, internes et externes, en participant notamment au conditionnement et au déplacement matériel des documents et des objets de la collection, et en assurant le suivi des localisations dans le logiciel de gestion des collections
- assurant une veille sur les collections et en alertant le responsable en cas d'incidents constatés
- participant au travail de classement, conditionnement et rangement des œuvres selon le plan de classement des réserves
- participant aux opérations de montage et d'accrochage liés aux changements des œuvres au sein du parcours permanent du musée
- participant aux campagnes de prises de vue des collections, en assurant notamment les mouvements des œuvres
- assurant un renfort lors des opérations de montage et d'accrochage des expositions temporaires

Vous assurez la gestion des réserves muséales par :

- le rangement des réserves et des espaces annexes (studio photo, tables de consultation, ...)
- le rangement et le suivi des stocks de matériels de conservation
- l'accompagnement des prestataires intervenant dans les espaces d'exposition et de réserves (notamment sociétés de nettoyage)

Vous réalisez des missions de suivi technique et de conservation préventive sur les sites des réserves extérieures.

Votre profil

Vous disposez de connaissances en matière de conservation préventive, de gestion et de rangement de réserves de musée.

Vous avez une capacité à manipuler et ranger des objets lourds, encombrants et fragiles. Vous savez utiliser un transpalette, gerbeur. Vous êtes apte au travail en hauteur.

Vous appréciez le travail en équipe. Vous êtes reconnu-e pour vos capacités organisationnelles. Vous avez le sens du service public.

Certification(s) ou habilitation(s) :

CACES/Autorisation de conduite Gerbeur R485 (non indispensable mais apprécié)

Rémunération et avantages sociaux :

- Statutaire + Régime indemnitaire + Prime de service public
- Titres de restauration, Participation mutuelle et prévoyance, COS, Aides aux familles

Contacts :

Anne BOUILLÉ, Responsable de service conservation, 02 51 17 49 18

Véronique COUREAU, Département RH, 02.52.10.81.37

Adressez votre lettre de motivation, votre CV, votre dernier arrêté de situation, votre dernier bulletin de salaire et votre RQTH le cas échéant au plus tard le 01/12/2022.